



Pour ceux qui à Yaoundé succombent aux délires de prendre le relais du Nnôm Ngui, l'Institut du Comité de Libération des Prisonniers Politiques (ICL2P) et des travaux de l'universitaire américaine, Anne Meng (2020) examinent, à partir d'un large éventail de preuves, y compris un ensemble de données chronologiques originales de 46 pays d'Afrique subsaharienne de 1960 à 2010, une théorie formelle et des études de cas pour arriver à la conclusion que la transition politique a toujours échoué dans une dictature fortement personnalisée avec une forte stabilité autocratique.

En particulier, dans les régimes autocratiques où comme au Cameroun il n'y a aucune limite constitutionnelle aux mandats électifs, et où les procédures de succession sont très imparfaites, associées à des luttes intestines entre l'élite ethnofasciste au sein du cabinet présidentiel. La science politique dit à ce sujet que les chances d'une transition politique très douce, y compris une transition dynastique dans des endroits comme le Cameroun, sont très minces.

Tout cela est aggravé par le fait que l'héritier présomptif du régime de Yaoundé, Frank Biya, n'est pas connu pour être un analyste capable d'articuler une réflexion cohérente ou un raisonnement... pour incarner un mouvement ou un courant de pensée politique productif. Ce genre de bêtise congénitale... cependant ne peut que conduire le Cameroun dans une autre impasse paresseuse et libidineuse après 40 ans d'immobilisme chronique..

La transition du leadership est un défi profond en régime autocratique.

Le Dr Anne Meng prétend que l'institutionnalisation d'un régime autocratique explique sa pérennité et les contraintes imposées au régime augmentent en fait son soutien continu. L'ironie ici est que, même si des dirigeants forts peuvent rester au pouvoir quoi qu'il arrive, pour survivre, cependant, le régime a besoin de contraintes exécutives afin de mieux performer et de survivre au dictateur. Par conséquent, les régimes qui n'ont pas de contraintes exécutives à leur propre autorité et une règle constitutionnelle appropriée pour la succession politique, en termes de vice-président ou de premier ministre (comme successeur constitutionnel) ne survivent jamais à la mort du dictateur.

Cependant, la désignation d'un successeur est un accord de partage du pouvoir que la plupart des dictateurs ne peuvent se permettre.

Prise dans son ensemble, la notion de contraintes exécutives semble paradoxale dans un régime autocratique. Mais pour que le régime de Biya survive au-delà de l'autocrate, le même mécanisme constitutionnel qui l'a amené au pouvoir doit être en place. En effet ces mécanismes constitutionnels même imparfaits régulent l'accès des élites au pouvoir, qui peut en fait être un engagement pour une transition pacifique du pouvoir qui, à son tour, peut jouer contre le dictateur comme cela a été le cas pour Ahmadou Ahidjo.

Aussi, nous sommes ici enlisés dans le paradoxe car la perpétuation du régime exige que le dictateur prenne volontairement le risque d'abandonner le pouvoir, ce qui est contradictoire avec une politique d'immortalité obscène telle qu'incarnée par la pratique du pouvoir de Paul Biya.

En effet, lorsque l'on prend en compte la transition Ahidjo-Biya au pouvoir en 1982, le Nnôm Ngui, en pratique, n'a aucune incitation à mettre en place une règle constitutionnelle pour la transition au pouvoir car il n'y a pas de compromis qui fonctionnent en sa faveur. Il entend rester au pouvoir pour toujours.

L'Institut du Comité de Libération des Prisonniers Politiques – ICL2P

<http://www.cl2p.org>

---